

Bruxelles, le 14 novembre 2024  
(OR. en)

15020/24

ESPACE 94

**NOTE**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: *Préparation de la session du Conseil "Compétitivité" (marché intérieur, industrie, recherche et espace) des 28 et 29 novembre 2024*  
L'avenir de la politique spatiale de l'Union  
- *Échange de vues*

---

Dans la perspective de l'échange de vues qui aura lieu lors de la session du Conseil "Compétitivité" du 29 novembre 2024, les délégations trouveront en annexe une note de la présidence intitulée "**L'avenir de la politique spatiale de l'Union**".

## **L'avenir de la politique spatiale de l'Union**

### **Politique spatiale de l'UE – Synergies en matière de défense dans le cadre d'un programme spatial civil**

#### **Résumé**

Dans le contexte géopolitique actuel, l'Union européenne se trouve à un moment charnière de sa politique spatiale. Alors que ses concurrents mondiaux intègrent de plus en plus les capacités spatiales dans leurs stratégies de défense, l'UE cherche à développer ses programmes spatiaux civils en offrant davantage de services aux utilisateurs du secteur de la défense, s'appuyant pour ce faire sur des moyens spatiaux à double usage et sur des exigences accrues en matière de sécurité, et en maintenant son engagement à promouvoir la paix et la stabilité.

#### **I. Contexte: l'espace, un domaine stratégique et disputé**

La course mondiale à l'espace s'intensifie, motivée par l'importance stratégique des systèmes spatiaux, notamment, mais sans s'y limiter, en ce qui concerne la sécurité et la défense, l'influence géopolitique et la croissance économique. L'UE a toujours maintenu une approche en premier lieu civile de l'espace, comme en témoignent des programmes tels que Galileo et Copernicus.

Cependant, le contexte géopolitique très tendu a conduit à un changement de paradigme dans la manière dont l'UE aborde ses programmes spatiaux. Comme cela est souligné dans la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense adoptée en mars 2023, le programme spatial de l'UE devrait offrir davantage de services aux utilisateurs du secteur de la défense tout en restant sous contrôle civil, en s'appuyant sur des moyens spatiaux à double usage. En effet, les missions et opérations de défense s'appuient de plus en plus sur l'espace, pour le renseignement, la surveillance et la reconnaissance, les communications sécurisées, ainsi que pour les services de positionnement, de navigation et de synchronisation, qui sont essentiels en matière de combat collaboratif.

Le domaine spatial est également de plus en plus disputé, avec des risques importants de collisions et des menaces qui se développent rapidement.

Ainsi, comme cela est rappelé dans la stratégie, la politique spatiale de l'UE devrait:

1. renforcer la résilience et la sécurité des systèmes et des services spatiaux dans l'UE;
2. consolider la sécurité de l'approvisionnement et la souveraineté technologique pour les technologies spatiales critiques;
3. jouer un rôle moteur dans la définition de normes pour une utilisation responsable de l'espace, conformément aux initiatives des Nations unies sur le comportement responsable dans l'espace extra-atmosphérique.

## **II. Priorités clés pour l'intégration de la défense dans les initiatives spatiales**

### **A. Souveraineté technologique et autonomie stratégique**

L'un des principaux objectifs de la politique spatiale de l'UE est de réduire la dépendance à l'égard des technologies et des services non européens, en particulier en période de tensions géopolitiques. Il est donc essentiel de renforcer sa souveraineté technologique, notamment en augmentant les investissements publics et privés tout au long de la chaîne de valeur, en commençant par la R&I et en garantissant un accès autonome à l'espace. De plus, l'élargissement des investissements dans les technologies à double usage, telles que la navigation par satellite, les communications par satellite, la surveillance de l'espace et l'observation de la Terre, pourrait garantir que les programmes spatiaux de l'UE sont adaptables et répondent à la fois aux besoins civils et de défense. Attirer davantage d'investissements privés contribuerait également à mieux exploiter le potentiel d'innovation des acteurs commerciaux dans ce domaine et à combler les lacunes technologiques existantes. Il est essentiel d'assurer une plus grande tolérance au risque dans les marchés publics et de les simplifier tout en garantissant le respect de normes strictes, afin d'accélérer la commercialisation de l'espace au sein de l'UE et d'accroître ainsi la compétitivité et la souveraineté. En outre, il importe de continuer à établir une coopération étroite avec les partenaires stratégiques dans le domaine spatial, notamment pour renforcer la sécurité de l'UE et de ses États membres.

### **B. Synergies entre l'espace et la défense dans le cadre du programme spatial de l'UE**

Les initiatives phares de l'UE dans le domaine spatial intègrent déjà les besoins de la défense dans le domaine de la navigation par satellite. Le service public réglementé (PRS) de Galileo offre aux utilisateurs du secteur de la défense des services de positionnement, de navigation et de synchronisation hautement sécurisés. IRIS<sup>2</sup> sera développé comme une constellation à double usage dès la conception, offrant des services de connectivité sécurisés susceptibles d'être utilisés par l'armée.

L'observation de la Terre et la surveillance de l'espace (SSA) sont d'autres domaines présentant un important potentiel de double usage. Le rôle moteur joué par l'UE en matière d'accès libre, complet et ouvert aux données d'observation de la Terre grâce à Copernicus pourrait être complété par un éventuel futur service gouvernemental d'observation de la Terre au niveau de l'UE, qui pourrait répondre à la demande croissante de données sécurisées en temps réel pour des cas d'utilisation dans le domaine de la sécurité et de la défense. La SSA doit être renforcée au niveau de l'UE afin de mieux détecter les risques et les menaces potentielles dans l'espace, répondant ainsi aux besoins civils et gouvernementaux. De plus, les opérations et les services spatiaux offriront à l'avenir des applications à la fois commerciales et gouvernementales et nécessiteront donc une coordination étroite avec le secteur de la défense.

Le développement de services de défense spatiaux de l'UE serait une contribution essentielle à l'interopérabilité et aux missions et opérations de la PSDC, ainsi qu'à l'évolution potentielle de l'UE vers une Union européenne de la défense, qui figure en bonne place parmi les priorités de la présidente élue et du futur commissaire à la défense et à l'espace. Ces services et ces dimensions en matière de gouvernance contribueront à préparer l'Union et ses États membres à faire face à d'éventuels aléas militaires extrêmes.

### **C. Infrastructures spatiales résilientes et sécurisées**

La résilience des infrastructures spatiales de l'UE est essentielle tant pour les services civils que pour la sécurité nationale, y compris pour la protection des infrastructures spatiales critiques contre les cyberattaques, l'usurpation, le brouillage ou les menaces physiques. Les futurs programmes spatiaux de l'UE devraient intégrer d'emblée des considérations tenant à la sécurité. En outre, la législation spatiale de l'UE envisagée devrait renforcer le niveau de protection de tous les moyens spatiaux et de tous les segments concernés (segments sol, espace et liaison). Un niveau de référence global et adapté en matière de résilience contribuera à préserver la disponibilité et l'intégrité des services spatiaux et à éviter les perturbations et les interruptions dans la fourniture de services et de produits. Les acteurs de la défense peuvent également apporter une contribution pertinente à ces scénarios de risque et de menace et participer à l'élaboration de stratégies de résilience plus cohérentes et mieux adaptées, tout en maintenant le contrôle civil des programmes spatiaux. Dans ce contexte, des mécanismes structurés devraient être mis en place pour orienter les contributions liées à la défense, en particulier en ce qui concerne la sécurité des satellites et la garantie de la continuité opérationnelle.

## **D. La durabilité en tant que priorité stratégique**

Il est nécessaire de relever les défis tels que les débris spatiaux, l'encombrement orbital et l'incidence environnementale de certains cas d'utilisation de l'espace afin de garantir l'accessibilité de l'espace à long terme. L'UE peut jouer un rôle moteur dans la définition de normes en matière d'"utilisation" durable de l'espace. Des investissements dans les technologies vertes telles que des systèmes de lancement économes en carburant et des stratégies de réduction des débris garantiront l'alignement des activités spatiales de l'UE sur ses objectifs de durabilité plus larges.

## **III. Mise en œuvre de la vision: une approche plus coordonnée de la politique spatiale civile et de défense**

### **A. Développer les partenariats public-privé**

Les partenariats public-privé (PPP) pourraient être un moteur essentiel de l'innovation dans les secteurs spatiaux civil et de la défense. La promotion de la collaboration entre l'industrie privée fiable, les agences gouvernementales et les acteurs de la défense pourrait accélérer le développement de technologies qui profitent à de multiples secteurs. De tels partenariats pourraient soutenir la croissance de l'industrie spatiale européenne, en particulier des petites et moyennes entreprises (PME) innovantes, tout en garantissant l'intégration d'exigences en matière de défense dans les futurs systèmes spatiaux.

### **B. Favoriser la collaboration entre le secteur civil et le secteur de la défense**

L'UE devrait renforcer la collaboration entre les acteurs civils, de la sécurité et de la défense dans le cadre de la politique spatiale. Comme souligné dans la stratégie spatiale de l'UE pour la sécurité et la défense, la Commission tiendra compte des besoins militaires à long terme (horizon 2035) pour les services de défense spatiaux lors de l'élaboration des futurs programmes spatiaux de l'UE. Les acteurs de la défense pourraient apporter leur contribution et répondre aux besoins en matière de développement des capacités sans compromettre la nature et le contrôle civils du programme spatial de l'UE.

La stratégie souligne également la nécessité de faciliter les synergies en matière d'innovation, de recherche et de développement. Des plateformes structurées de dialogue régulier et des projets de recherche collaboratifs pourraient permettre aux acteurs civils, de la sécurité et de la défense d'encadrer le développement de technologies répondant à la fois aux besoins civils et aux besoins en matière de sécurité et de défense. Lors du développement des capacités spatiales de l'UE à double usage, l'Union assure également des synergies avec les projets spatiaux pertinents soutenus par le Fonds européen de la défense et le futur programme pour l'industrie européenne de la défense, en veillant à la complémentarité avec les moyens existants et prévus et, éventuellement, en recensant les projets d'intérêt européen commun.

### **C. Renforcer les capacités et les compétences pour un avenir à double usage**

L'avenir de l'industrie spatiale européenne dépend du développement, de l'attraction et du maintien d'une main-d'œuvre qualifiée capable d'exploiter les synergies entre les activités spatiales civiles et de défense. L'UE, sans préjudice des compétences des États membres, devrait soutenir des programmes d'éducation et de formation inclusifs, en accordant une attention particulière aux groupes sous-représentés afin de préparer des experts à ce paysage spatial à double usage, garantissant ainsi la compétitivité et la résilience du secteur spatial de l'UE.

### **IV. Questions à examiner**

1. Comment le programme spatial de l'UE devrait-il évoluer pour relever au mieux les défis croissants en matière de sécurité en Europe?
2. Comment l'UE peut-elle, tout en maintenant son rôle de chef de file en matière civile dans le domaine spatial, continuer à répondre aux besoins en matière de défense et de sécurité des services spatiaux et à renforcer la résilience et la sécurité de ses infrastructures spatiales compte tenu des menaces croissantes?
3. À quelles initiatives à double usage l'UE devrait-elle donner la priorité, dans le cadre de la prochaine vague de moyens spatiaux qu'elle déploiera, afin de garantir non seulement la croissance du marché et les capacités de sécurité, mais aussi l'alignement des activités spatiales liées à la défense sur ses objectifs de durabilité et de compétitivité?